Cession définitive

de *droits à paiement unique* (DPU)

intervenant au plus tard le 15 mai 2010, sans accompagnement d'un transfert définitif de foncier, à destination du nouvel exploitant des terres lors d'une fin de bail ou d'une fin de mise à disposition

❸

Modèle à photocopier.

Merci d'écrire en MAJUSCULES

À faire parvenir à la DDT au plus tard le 15 mai 2010

Les soussignés,

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE _____

ADRESSE _____

_____

ci-après *« le Cédant »* identifié par le n° Pacage └┴┴┴┴┴┴┴┴┴┘

et

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE _____

ADRESSE _____

_____

ci-après *« l'Acquéreur »* identifié par le n° Pacage └┴┴┴┴┴┴┴┴┴┘

Si l'*Acquéreur* est un GAEC ou une EARL indiquer le nombre d'associés-exploitants └┴┘

Le *Cédant* atteste :

☐ qu'il mettait en valeur des terres agricoles[1] en vertu d'un bail ou d'une convention de mise à disposition jusqu'au └┴┘└┴┘└┴┴┘ (date à laquelle ce bail ou cette convention de mise à disposition a pris fin).

☐ qu'il a cédé à titre définitif des terre agricoles[1] à la Safer en date du └┴┘└┴┘└┴┴┘ .

☐ qu'il a cédé à titre définitif des terres agricoles[1], en date du └┴┘└┴┘└┴┴┘ , à un tiers qui n'avait pas la qualité d'agriculteur.

Ces terres agricoles[1], d'une superficie de : └┴┘ hectares, └┴┘ ares sont situées dans le département └┴┘

└┴┘ hectares, └┴┘ ares sont situées dans le département └┴┘

L'*Acquéreur* atteste avoir la qualité d'agriculteur et mettre en valeur les terres agricoles[1] qui étaient précédemment exploitées et déclarées par le *Cédant*.

L'***Acquéreur*** déclare que la SAU de son exploitation juste avant l'acquisition des droits à paiement unique (DPU), objet du présent contrat, est égale à └┴┴┘ hectares, └┴┘ ares.

Dans le cas où les DPU, objet du présent contrat, seront mis à disposition d'une société, la surface à renseigner est celle exploitée par la société juste avant l'acquisition des DPU.

(indiquer sa raison sociale _____ , son n° Pacage └┴┴┴┴┴┴┴┴┴┘ ,

et si la société est un GAEC ou une EARL, le nombre d'associés-exploitants └┴┘).

I. Ce contrat emporte cession définitive par le *Cédant* à l'*Acquéreur,* qui l'accepte, des DPU mentionnés en annexe.

II. La décomposition des droits cédés par ce contrat est précisée dans l'annexe jointe, qui comporte └┘ page(s).

III. Les parties conviennent que la présente cession est réalisée à titre gratuit.

IV. Le prélèvement est de 3 % ou est porté à 10 % si, après la reprise du foncier susvisé, la surface exploitée par l'*Acquéreur* (ou sa société) dépasse un seuil d'agrandissement fixé par arrêté préfectoral, à l'exception des situations suivantes *(cochez la ou les cases correspondant à votre situation)* :

☐ L'*Acquéreur* reprend l'intégralité de l'exploitation du *Cédant* : le prélèvement est toujours de 3 %, même si le seuil d'agrandissement est franchi.

☐ L'*Acquéreur* est un nouvel exploitant : dans ce cas, le prélèvement est toujours nul.

☐ L'*Acquéreur* est un nouvel installé : dans ce cas, le prélèvement de 3 % ne s'applique pas ; le prélèvement de 10 % au dessus du seuil d'agrandissement s'applique.

☐ Il existe un lien familial entre le *Cédant* et l'*Acquéreur* (conjoint ou lien de parenté jusqu'au second degré inclus) : dans ce cas, le prélèvement de 3 % ne s'applique pas ; le prélèvement de 10 % au dessus du seuil s'applique.

Ces taux de prélèvement (0 %, 3 % ou 10 %) ne s'appliquent que sur un nombre de DPU inférieur ou égal au nombre d'hectares de terres agricoles[1] mentionnées dans ce formulaire. Au-delà, les DPU sont soumis à un prélèvement de 30 %.

FAIT EN └┘ EXEMPLAIRES À _____ Le └┴┘└┴┘└┴┴┘

Les parties certifient que les renseignements figurant dans le présent imprimé sont sincères et véritables et joignent les pièces justificatives correspondantes.

Signature des deux parties, précédée des mentions manuscrites *« lu et approuvé »*.

Pour chacune des parties, les signataires sont l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

LE CÉDANT L'ACQUÉREUR

Pièces justificatives à joindre :

– relevé MSA du *Cédant* et de l'*Acquéreur* mettant en évidence les parcelles précédemment exploitées par le *Cédant* et désormais exploitées par l'*Acquéreur* ;

– le cas échéant : • pièces attestant du lien de parenté entre le *Cédant* et l'*Acquéreur* (copie du livret de famille, certificat de PACS, certificat officiel de concubinage…) ;

• Kbis ou statut de la société attestant le nombre d'associés-exploitants si les terres acquises sont mises à disposition d'une société

(1) Il s'agit des terres à usage agricole.

IMPRIMERIE NATIONALE 2010 – 09002362 – ASP 120004